

Berne, 23 mars 2020

Chers Collègues,

En raison de la situation actuelle, nous recevons de nombreuses questions concernant la réduction nécessaire de l'activité en cabinet.

Pour donner suite à l'ordonnance du Conseil Fédéral dans le cadre de la situation extraordinaire, en tenant compte qu'il n'existe pas de base légale, le Comité de la SSGO recommande :

- Il est de notre devoir moral de n'effectuer que des actes médicaux nécessaires (urgence, contrôle de grossesse, prise en charge de cancer, la prise en charge des grossesses non désirées, y compris les interruptions). Les contrôles de routine avec frottis (examen préventif, contrôle annuel) n'en font pas partie !
- Les discussions préopératoires en vue d'interventions électives doivent être reportées ou réalisées par téléphone. Une consultation via Skype peut également être envisagée.
- Nous vous rendons attentif que les traitements opératoires et conservateurs (également contrôle de routine) qui ne sont pas considérés comme urgents sont passibles de conséquences pénales et civiles.
- L'utilisation limitée de matériel de frottis (eSwab liquide) est recommandée car ces milieux sont utilisés dans la recherche du Coronavirus et qu'ils viennent à manquer. Ceci est également vrai pour les masques de protection, le liquide de désinfection et les gants.
- En cas d'examens échographiques il est important de tenir compte des mesures d'hygiène spéciales ([www.sgumgg.ch](http://www.sgumgg.ch), [www.isuog.org](http://www.isuog.org) )
- Débuter un traitement dans le cadre d'un désir de grossesse qui n'est pas une urgence comme dans le cas d'une préservation de la fertilité ayant traitement gonadotoxique, devrait être évité. Un traitement en cours peut être amené à son terme. Toutefois une cryoconservation de l'embryon (« freeze all ») doit être recommandée.
- Les interventions ambulatoires ou stationnaires ne doivent plus être réalisées. Vous pouvez les comparer aux informations de la FMCH disponibles sur notre homepage :  
([https://www.sggg.ch/fileadmin/user\\_upload/Credits/Hinweise\\_zu\\_Covid-19\\_de.pdf](https://www.sggg.ch/fileadmin/user_upload/Credits/Hinweise_zu_Covid-19_de.pdf))

- Désinfection régulière des surfaces, éviter les contacts en salle d'attente (planification de l'agenda et demander aux patientes de venir seule à la consultation). Suivre enfin toutes les recommandations de comportement édictées par l'OFSP

Nous sommes conscients qu'il y aura aussi des répercussions financières pour les cabinets mais pour l'heure il est important de ralentir la propagation du Covid-19 par tous les moyens à notre disposition. Nous remercions tous nos collègues pour leur attention et leur engagement

Pour le comité de la SSGO

Dr. med. Irène Dingeldein  
Präsidentin SGGG

Dr. med. Rytz Roger  
Vice-président SSGO